



MKETS entretien & réparation
Marjolène Kets El
10 Rue Klein
67000 Strasbourg
Téléphone : 06 51 600 400
mkets.entretien@mkets.fr
Siret : 892979295000011

Bon de prise en charge

Date :

Nom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Marque	Modèle	N° de série	Réparation devis	Révision générale*
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

*forfait hors pièces selon tarif en vigueur

Problème :

Inventaire

Pédale ☐ Cordon ☐ Canette ☐ Boitier de canette ☐ Pied de biche ☐
Manuel ☐ Housse ☐ Malette ☐ Boite d'accessoires ☐ Cônes ☐

Conditions de règlement :

Un forfait prise en charge de 15€ par machine est à régler lors de la prise en charge. ☐

(Cette somme sera déduite du montant de la facture si le travail est réalisé, mais ne pourra être remboursée dans le cas contraire.)

TVA non applicable, article 293B CGI

Signature du client :

Merci de votre confiance

ARTICLE 1 - Champ d'application Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MKETS entretien & réparation fournit aux clients qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire, par contact direct ou via un support papier, les services suivants : Entretien , démontage ; nettoyage ,graisissage et synchronisation ou réparation .Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux. Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

ARTICLE 2 – Commandes

2-1 Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par MKETS, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire. Le Prestataire dispose de moyens de commande (y compris d'acceptation et de confirmation) électroniques (références des sites) permettant aux Clients de commander les Services dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité. Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site mkets.fr est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente. La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail. Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

2-2 Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture de Services commandés, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-3 En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 2 jours ouvrés au moins avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article " Conditions de règlement- Règlement " des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

2-4 Les devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission. MKETS entretien & réparation se garde le droit de modifier les prix après ce délai. La commande n'est validée qu'après signature et envoi par le client du devis accompagné d'un chèque d'acompte ou virement bancaire, correspondant à 30% de son montant TTC et confirmées par l'envoi d'un mail ou manuscrite.

ARTICLE 3 – Tarifs Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par Mkets et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes " ci-dessus. Les tarifs s'entendent nets .Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services. Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L 441-6, II du Code de commerce. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4-1 . Règlement Un acompte obligatoire correspondant à 15€ euro est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations, dans les conditions définies à l'article « Modalités de fourniture des Services » ci-après. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

4-2 . Pénalités de retard En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 15 % du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer les éventuelles remises accordées à ce dernier.

4-3 . Absence de compensation Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part. En cas de non acceptation du devis, non récupération de la machine sous un délai de 8 semaines par le client, elle sera considérée comme abandonnée. MKETS entretien & réparation pourra procéder à sa destruction ou deviendra sa propriété.

ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des Services Les Services demandés par le Client seront fournis dans les délais indiqués sur le devis à compter de la réception par le Prestataire du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et lesquelles MKETS entretien & réparation ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas 15 jours. En cas de retard supérieur à 20 jours, le Client pourra demander la résolution de la vente. L'acompte déjà versés lui ne sera pas restitués par le Prestataire. La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. Les Services seront fournis chez le client ou pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par MKETS entretien & réparation. Les éventuelles modifications des matériels et installations techniques du Client devront être signalées sans délais au Prestataire. De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une

facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité. Un bon d'intervention est établi entre les Parties dans lequel le Client peut émettre d'éventuelles réserves. Si les essais et la mise en service effectués par le Prestataire sont satisfaisants, le Client lève, le cas échéant, lesdites réserves sur le bon d'intervention. Les essais sont menés dans le lieu d'exécution de la Prestation. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. Le Prestataire remboursera ou rectifiera la Prestation (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client. En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par MKETS entretien & réparation, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire –

Garantie MKETS entretien & réparation garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client. La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer MKETS entretien & réparation, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 1 jour ouvré à compter de leur découverte. MKETS entretien & réparation rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux. En tout état de cause, au cas où la responsabilité MKETS entretien & réparation serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant TTC payé par le Client pour la fourniture des Services.

ARTICLE 7 - Obligations du client Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire le matériel et l'intégralité des informations techniques nécessaires à l'exécution de la Prestation et le cas échéant, des photos spécifiques exigées. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

ARTICLE 8 - Garantie interventions Nos interventions sont garanties au jour de l'intervention. Cette garantie ne couvre que les pièces remplacées lors des travaux et reconnues défectueuses par notre société au cours de la période de garantie. Cet échange ou cette réparation éventuelle n'a pas pour effet de prolonger la durée de la garantie. La garantie ne couvre pas : - les pièces d'usure, - les composants fournis par nos clients, - les éléments du matériel ayant fait l'objet d'une transformation, ainsi que les conséquences de la transformation sur les autres pièces, organes ou encore composant du matériel, ou sur les caractéristiques de celui-ci, - les dommages résultant d'un mauvais entretien du matériel, notamment lorsque les instructions concernant le traitement et la périodicité de l'entretien prévues dans le guide de conduite et d'entretien du constructeur n'ont pas été respectées - les dégradations engendrées par des causes extérieures telles que, sans que la liste soit limitative : accidents, chocs, retombées minérales tel que silice, poussière produits transportés, le montage d'accessoires non agréés par le constructeur, le montage d'accessoires agréés par le constructeur installés sans respect des préconisations définies par ce dernier. - les dommages causés par des événements de force majeure tels que, sans que la liste soit limitative : la foudre, l'incendie, les inondations, les tremblements de terre, les faits de guerre, les émeutes et attentats MKETS entretien & réparation ne couvre pas les conséquences indirectes d'un éventuel défaut (perte d'exploitation, immobilisation, etc.) ou dommages immatériels.

ARTICLE 9 - Informatiques et Libertés En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa demande et à l'établissement des devis, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.mkets.fr a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 10 - Droit de propriété intellectuelle MKETS entretien & réparation reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 11– Litiges TOUTS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE STRASBOURG.

ARTICLE 12 - Langue du contrat - Droit applicable De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 - Acceptation du Client Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

ARTICLE 14 - Election de domicile

M.kets
10 rue klein
67000 Strasbourg France
Tél. : +33 06 51 600 400
Courriel contact@mkets.fr
Siret : 89297929500011
Activité principal : 9522Z